

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Arrêté n°2023_152
Feuillet n°156

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, la demande de l'entreprise SADE TELECOM concernant des travaux de raccordement de fibre optique pour le 6 avenue Calain côté rue Napoléon le 20 avril 2023 à Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de ces travaux et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : *Le stationnement des véhicules sera interdit, considéré comme gênant,*

- *le 20 avril 2023 de 08 h 00 à 18 h 00,*
- *rue Napoléon portion comprise entre l'avenue Calain et la rue du Général de Gaulle.*

Article 2 : *La circulation des véhicules sera restreinte*

- *le 20 avril 2023 de 08 h 00 à 18 h 00,*
- *rue Napoléon portion comprise entre l'avenue Calain et la rue du Général de Gaulle.*

Article 3 : *L'entreprise chargée des travaux assurera la signalisation du chantier, les barrages et la pose des panneaux nécessaires à la sécurité publique.*

Article 4 : *Les interdictions et restrictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances.*

.../...

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

Article 6 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX,

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE

VU, le D.G.S.

#signature#